



Publié le : 06/08/21

Certifié exécutoire, le Maire : 06/08/21



Pour le Maire et par Délégation
Priscillia DESGARCEAUX

Déposé en préfecture le : 06/08/21

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20210802-75316-AU-1-1

Service : D. VOIRIE

Réf : PARC AUTO - N° 439

ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Remboursement Assurance flotte automobile de la Ville de Béziers ' SMACL ASSURANCES ' de la somme d'un montant de 800,00 euros par virement suite au vol d'un scooter en date du 26 avril 2021, code 0708 - immatriculé AV-722-R et à l'ouverture du dossier sinistre n° 2021 037 793k.

Notre Compagnie d'Assurance flotte automobile «SMACL ASSURANCES» propose de nous rembourser par virement la somme de 800,00 euros correspondant à l'estimation du scooter code 0708 – immatriculation AV-722-R qui a été déclaré volé le 26 avril 2021 sous le numéro dossier sinistre 2021 037 793K.

par

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 07 en date du 16 avril 2014, rendue exécutoire le 24 avril 2014, déléguant au Maire, une partie de ses attributions,

VU l'estimation du scooter code 0708 – immatriculation AV-722-R qui a été déclaré volé le 26 avril 2021 sous le dossier sinistre 2021 037 793K.

VU le remboursement par virement de la somme d'un montant de 800,00 euros correspondant à son estimation par notre compagnie d'assurance flotte.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Cette décision accepte l'indemnité de 800,00 euros (huit cent euros).

ARTICLE 2 : D'encaisser cette recette sur le chapitre 77 du budget de l'exercice en cours.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 06/08/2021

Robert MENARD

